

Demande de subventions de fonctionnement COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

**SAISON SPORTIVE
2024/2025**

NOM DU COMITÉ :

Adresse du siège social :

FEDERATION DE TUTELLE :

Téléphone :

Courriel :

@

Code APE:

Code SIRET :

◆ **Président**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. professionnel :

Courriel

◆ **Secrétaire**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. professionnel :

Courriel

◆ **Trésorier**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. professionnel :

Courriel

Date de la dernière Assemblée générale (joindre le compte-rendu) : _____

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :

€

**A RETOURNER AVANT LE 15 MAI 2025
à la Direction des Sports au Conseil départemental du Val d'Oise :**

**Par mail : subventions.sport@valdoise.fr
Renseignements : 01 34 25 37 17**

Nombre d'associations représentées au comité départemental : _____

Nombre de salariés : _____

REPARTITION DES LICENCIES

Nombre total de licenciés _____

Nombre de licenciées féminines _____

Nombre de licenciés en situation de handicap _____

Nombre de licenciés jeunes :

Moins de 18 ans : _____

NIVEAU DE PRATIQUE DES LICENCIES

Nombre de niveau national _____

Nombre de niveau régional _____

Nombre de niveau départemental _____

QUALITE DE L'ACTION

Nombre de manifestations organisées :

Internationales _____

Nationales _____

Régionales _____

Départementales _____

Formation encadrants et dirigeants :

Nombre de formations organisées _____
(diplômes d'état, brevets fédéraux,
administratifs, arbitres)

Nombre de stages organisés _____

NOMBRE D'ACTIONS DE PROMOTION

Sport santé _____

Sport pour tous _____

Pratique féminine _____

Sport et handicap _____

Pièces à fournir obligatoirement avec le présent formulaire :

- **Compte rendu de la dernière assemblée générale,**
- **Résultats financiers du dernier exercice (année N-1), à remplir impérativement sur le présent formulaire (il peut être ajouté d'autres pièces comptables au document)**
- **Budget prévisionnel de l'exercice en cours (année N), à remplir impérativement sur le présent formulaire (il peut être ajouté d'autres pièces comptables au document)**
- **RIB à l'adresse du siège social du comité,**
- **Contrat d'engagement républicain (joint) daté et signé.**

Indépendamment des renseignements devant figurer sur le présent imprimé, le COMITE a la faculté de joindre toutes pièces justificatives à l'appui de sa demande de subvention.

Remarques importantes

Tout retard d'envoi dans les délais impartis et tout défaut de conformité à l'une des dispositions du présent formulaire entraînera le rejet de la demande de subvention.

***NB : n'oubliez pas de signer le formulaire (après le budget prévisionnel)
et le Contrat d'Engagement républicain en fin de document***

Résultats financiers du dernier exercice (année n-1)

COMPTE DE RESULTAT du _____ au _____

CHARGES	PRODUITS
Achats Matériel sportif à usage collectif _____ Autre matériel sportif _____ Fournitures _____ Autres achats _____	Prestations et ventes Manifestations sportives _____ Vente d'objets _____ Manifestations non sportives _____ Inscriptions aux stages _____ Prestations de service, buvette _____
Services extérieurs Locations _____ Entretien et réparations _____ Assurances _____ Documentation _____ Frais de formation _____ Contrôle médical _____ Engagements aux compétitions _____	Subventions Fédération _____ Etat _____ Conseil départemental du Val d'Oise Fonctionnement _____ Matériel onéreux _____ Matériel sportif à usage collectif _____ Manifestation _____
Autres services extérieurs Personnels extérieurs _____ Publicité, publications, relations publiques _____ Téléphone / Internet / Poste _____	TOTAL des subventions du Conseil départemental du Val d'Oise _____ Commune _____ Syndicat de communes _____ Autres subventions _____ Aides fédérales _____ Sponsors _____
Charges de représentation Déplacements _____ Frais de représentation des dirigeants _____	TOTAL des subventions obtenues _____
Impôts et taxes _____	Produits de gestion courante Cotisation et licences _____
Charges de personnel (non éligibles) Rémunérations _____ Charges sociales _____ Indemnités et avantages divers _____	Produits financiers _____
Autres charges de gestion courante Cotisations fédérales et reversement des licences _____	Excédent* _____ <i>* En cas d'excédent : indiquer quelle affectation est prévue/réalisée en réserves/provisions et en financement d'investissement.</i>
Charges financières _____	
Charges exceptionnelles _____	
Dotation aux amortissements et aux provisions _____	
Déficit _____	
TOTAL _____	TOTAL _____

En caisse à la clôture de l'exercice (placements, banque...) :

Budget prévisionnel de l'exercice en cours (année n)

du _____ au _____

CHARGES	PRODUITS
Achats Matériel sportif à usage collectif _____ Autre matériel sportif _____ Fournitures _____ Autres achats _____	Prestations et ventes Manifestations sportives _____ Vente d'objets _____ Manifestations non sportives _____ Inscriptions aux stages _____ Prestations de service, buvette _____
Services extérieurs Locations _____ Entretien et réparations _____ Assurances _____ Documentation _____ Frais de formation _____ Contrôle médical _____ Engagements aux compétitions _____	Subventions Fédération _____ Etat _____ Conseil départemental du Val d'Oise : Fonctionnement _____ Matériel onéreux _____ Matériel sportif à usage collectif _____ Manifestation _____ Projet(s) : _____ TOTAL des subventions du Conseil départemental du Val d'Oise sollicitées _____
Autres services extérieurs Personnels extérieurs _____ Publicité, publications, relations publiques _____ Frais postaux / Internet / Téléphone _____	Commune _____ Syndicat de communes _____ Autres subventions _____ Aides fédérales _____ Sponsors _____ TOTAL des subventions prévues _____
Charges de représentation Déplacements _____ Frais de représentation des dirigeants _____	Produits de gestion courante Cotisations et licences _____
Impôts et taxes _____	Autres _____
Charges de personnel (non éligibles) Rémunérations _____ Charges sociales _____ Indemnités et avantages divers _____	
Autres charges de gestion courante Cotisations fédérales et reversement des licences _____	
Charges financières _____	
Charges exceptionnelles _____	
Dotation aux amortissements et aux provisions _____	
TOTAL _____	TOTAL _____

Nom du Président

Signature

Date



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Signature

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association